L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 DECEMBRE 1876. 60me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 9 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles—la jolie maison cottage, au coin des rues St. Philippe et Robertson.—Autre, deux jolies maisons en bois avec jardin dans le Deuxième District.

Par D. E. Morphy & Sons, à l'entrepôt Boston, rue Lafayette,—liqueurs, vins, etc.

Par E. Breen, rue de Chartres 131 et 133—meubles.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, bailles et séaux;—au coin des rues Magasins et Lafayette, vinaigre.

Par O. Valetin, aux Nos 91 et 93 de la rue des Magasins—beurre.

Grande succession.—Aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St Charles des propriétés de choix pour compte de successions et autres seront vendues par O. E. Girardey, encanteur. Pour conditions et renseignements voyez les descriptions aux annonces et les plans à la vente.

Vins, liqueurs, &c—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Vinaigre.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Bailles et séaux.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 9 décembre 1876.

OPÉRA.—Le Prof. Hermann, au bénéfice des incurables.

VARIÉTÉS.—A midi, Hornet's Nest; le soir, Our American Cousin.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Mme Bowers.

SALLE CLERMONT.—A midi et le soir, Prof. Harris, prestidigitateur.

Le vote de l'Oregon.

L'indignation affectée par les radicaux à l'occasion de la conduite du gouverneur de l'Oregon est réellement amusante. Ces honnêtes gens qui ont comploté pour fabriquer, par les moyens les plus illégaux et les plus frauduleux, une majorité de contrebande à leur candidat Hayes et qui, en prévision du succès de leur intrigue, développaient déjà avec complaisance dans leurs organes, la doctrine suivant laquelle le Congrès doit se borner à compter et à additionner les votes présidentiels indiqués dans les certificats des électeurs reconnus par les gouverneurs d'Etat, jettent les hauts cris parce que leur plan se trouve subitement déjoué par la bêtise de leurs propres partisans dans l'Oregon qui, en portant leurs voix sur un candidat inéligible, ont fait obtenir à Tilden un des trois votes électoraux de cet Etat.

Nos vertueux radicaux trouvent très naturel et très juste que des compilateurs aux gages de leur parti, sient refait au profit de Hayes le scrutin populaire dans trois Etats, alors que la majorité des votes régulièrement donnés y était clairement acquise à Tilden. Ils sont prêts à accepter les certificats frauduleux de Chamberlain et de Stearns, tous deux candidats intéressés dans l'élection, celui de Wm. P. Kellogg, qu'aucune des branches du Congrès n'a voulu réconnaître comme gouverneur légal de la Louisiane. Ils se proposaient de soulever des montagnes d'objection contre toute prétention de la part des démocrates d'examiner la légalité des attestations de ces gouverneurs et la validité des votes électoraux présentés avec la signature de ces agents de la conspiration.

Ces politiciens et ces journalistes, à l'indignation si facile, considéraient encore comme un tour fort légitime, le croc en jambe donné à la Constitution par leurs amis de Vermont et de la Louisiane, et qui a convisté à remplacer les électeurs radicaux par eux mêmes après leur démission donnée—farce sans pareille dans aucune histoire politique—mais que les docteurs du Sénat, de l'école des Morton et des Sherman, trouvent parfaitement d'accord avec "les formes de la loi". Bridoison a des imitateurs dans la grande république américaine.

La suppression de plus de 13,000 votes démocratiques en Louisiane, le renversement des majorités dans trois Etats au mépris des prescriptions constitutionnelles, des lois et des ordres de cour, les faux et les parjures, les iniquités les plus cyniques, rien dans tous ces actes accomplis à Columbia, à Tallahassee et à la Nouvelle-Orléans sous la protection des baïonnettes de Grant, actes propres à révolter la conscience de tous les hommes impartiaux, n'a eu le privilège d'émouvoir la fibre morale des partisans de Hayes et Wheeler.

Mais, parce qu'un gouverneur, se conformant au texte même de la constitution des Etats-Unis, à la jurisprudence de la cour suprême de l'Oregon et à celle des cours de l'Indiana, du Delaware, du New Hampshire, et suivant d'ailleurs les prescriptions de la logique et du bon sens, a refusé de donner un certificat à un des électeurs de Hayes dont l'inéligibilité n'était ni contestée ni contestable, parce qu'il a déclaré élu celui des électeurs démocrates qui venait le troisième sur la liste, voilà les moralistes du parti radical qui montent sur leurs grands chevaux, qui lèvent les bras au ciel et qui s'écrient qu'une pareille énormité choquera certainement le sens moral du pays! Comme il sied, vraiment, à ceux qui ont endossé les infamies du Bureau des Retours en Louisiane, d'invoquer le sens moral du pays! Qui oserait nier que ces mêmes gens qui dénoncent si amèrement la conduite du gouverneur Grover, ne l'eussent porté aux nues pour avoir fait son devoir, si le vote en question eût dû être enlevé à Tilden et donné à Hayes?

De quoi s'agit-il en réalité?

L'Orégon avait trois électeurs présidentiels à nommer. Les trois candidats radicaux ont obtenu une majorité d'environ 1100 voix, mais l'un d'eux étant maître de poste, c'est-à-dire fonctionnaire fédéral, était clairement inéligible en vertu du texte suivant de la Constitution des Etats-Unis:

Article II.—Chaque Etat nommera, de la manière qui sera prescrite par sa législature un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants auquel l'Etat aura droit dans le Congrès; mais aucun sénateur ou représentant, ni aucune personne occupant un emploi de confiance ou de profit sous les Etats-Unis, ne sera nommé électeur.

M. Watts, celui des candidats radicaux qui était maître de poste, était inéligible, nul ne le conteste. Il n'a donné sa démission qu'après l'élection. Les radicaux prétendent que son inéligibilité créait une vacance et que, d'après les lois de l'Orégon, les deux autres électeurs radicaux pouvaient la remplir en le renommant lui-même, sa démission n'ayant fait redevenir éligible. Ils disent que l'intention des électeurs de l'Orégon a été de donner trois votes présidentiels à Hayes.

Le gouverneur Grover a considéré qu'il n'avait pas à examiner, quelle avait été l'intention des électeurs de l'Orégon, que son devoir se bornait à vérifier quels étaient les trois candidats qui avaient obtenu le plus fort nombre de suffrages et à constater leur élection; qu'en présence du texte si formel de la Constitution il ne pouvait constater l'élection d'un candidat clairement inéligible, et qu'il était tenu de certifier celle des trois candidats éligibles ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

S'il fût arrivé que les radicaux de l'Oregon, par ignorance ou par erreur, eussent porté trois candidats inéligibles, prétendrait-on que le vote de l'Etat devrait être annulé alors que trois autres candidats éligibles auraient été portés? Cela n'est pas admissible. Les erreurs des électeurs peuvent changer le résultat du vote, elles ne l'annulent pas.

Dans notre numéro du 22 novembre, nous avons passé en revue les diverses autorités sur la matière, car nous ne niions pas que la question ait été controversée. Nous croyons devoir reproduire les passages suivants de notre article:

La Cour Suprême de l'Oregon, en lui a soutenu le gouverneur de cet Etat qui avait refusé de donner une commission à un des électeurs présidentiels qui était représentant-général des Etats-Unis et qui n'avait donné sa démission que huit jours après l'élection. La Cour a décidé que l'élection est ce que l'on doit entendre pour le mot "nomination" (appointment) employé par la Constitution, dans l'article où il est dit qu'aucune personne occupant un emploi fédéral ne sera nommée (appointed) électeur. La Cour de l'Oregon dit dans son arrêt:

"Le mode de computer le vote et la proclamation du gouverneur ne sont substantiellement que des modes pour vérifier et publier le résultat du vote (McWhirter vs Brainard, 5me Oregon report.)"

La décision suivante de la Cour Suprême de l'Indiana, Gulick vs. New, couvre les deux points soulevés plus haut:

"Le gouverneur peut décider, même contrairement à l'opinion du Bureau des compilateurs, si un candidat a droit à une commission lorsque l'objection à ce droit repose sur une prohibition constitutionnelle.

"Si le gouverneur acquiert la certitude qu'il a donné une commission à une personne qui est inéligible, il peut en accorder une autre à la personne qui, aux yeux de la loi, a droit à la place.

"Il a été décidé que quand, à une élection, une majorité des votes a été donnée à une personne inéligible sous la constitution, ces votes sont nuls; que la personne qui a reçu le plus de votes légaux, bien que ceux-ci ne constituent pas la majorité des votes, est dûment élue et a droit à la place. (XIVth annex, p. 93.)"

Les Cours Suprêmes du Delaware et du New Hampshire ont rendu des décisions analogues à celles qui précèdent. Ces décisions sont parfaitement fondées sur la logique et le bon sens. Les votes donnés à un candidat inéligible sont nuls et ne doivent pas être comptés d'où il suit que le candidat qui a le plus de votes après lui se trouve élu.

Après avoir cité les décisions contraires, presque toutes rendues par des corps politiques sous l'influence de l'esprit de parti, nous rappellions que d'après la Constitution, la nomination des électeurs par un Etat doit se faire suivant les formes "prescrites par sa Législature", et nous faisions observer que l'interprétation de ces formes par la Cour Suprême de l'Etat devait être considérée comme finale.

Dans le cas actuel, le gouverneur Grover n'a fait que se conformer à la jurisprudence de la Cour Suprême de son Etat sur une question laissée par la Constitution à la décision de l'Etat lui-même.

Les radicaux qui prétendent que les décisions du Bureau des Retours de la Louisiane, basées sur une loi locale, ne peuvent être révisées par le Congrès, sont mal venus à contester l'acte du gouverneur de l'Oregon conforme à la jurisprudence de son Etat.

En fin de compte, les votes présidentiels donnés le 6 décembre par les électeurs reconnus par les gouverneurs d'Etat, constatent une majorité pour Tilden qui en a obtenu 185. Il a donc le titre *prima facie* que les radicaux croyaient avoir fait obtenir à Hayes, et ceux-ci se trouvent obligés de renoncer à la théorie commode dans laquelle ils avaient cru pouvoir se retrancher pour faire déclarer élu par le président du Sénat, leur candidat battu. Ils paraissent vouloir changer de tactique et opposer aux contestations de la Chambre sur les votes des trois Etats knklux-ée avec les baïonnettes de Grant, des contestations sur les votes de plusieurs Etats du Sud. La lutte en changeant de terrain, n'aura fait que s'agrandir, mais les radicaux vont s'embarquer dans une dangereuse entreprise, car ils seront forcés maintenant de prendre eux-mêmes l'attitude révolutionnaire qu'ils croyaient vouloir réduire à imposer, comme unique ressource, à leurs adversaires.

L'indignation factice des politiciens et des journalistes radicaux à propos du vote de l'Orégon, ne réussira pas à détourner l'attention du peuple des véritables monstruosités commises pour changer le résultat de l'élection présidentielle, et l'enquête du Sénat sur le Mississippi, l'Alabama et la Georgie fera l'effet d'une outre gonflée de vent qui crèvera à la première épreuve et ne pourra empêcher de sombrer, entraîné par son fardeau grossi d'iniquités, le régime de fraude et d'usurpation, étayé sur l'abus fait du pouvoir militaire du gouvernement fédéral.

—St-Ann Shoe Store.

VOLÉS.

Voici les membres de la Législature dont les noms ne figurent pas sur la liste du bureau des retours:

SÉNATEURS.—Le bureau a escamoté trois districts sénatoriaux—le deuxième, le quatorzième, le dix-huitième et le vingt-deuxième. Les victimes de M. Wells et de ses aides sont: MM. Louis G. Perkins, de Pélicians; Geo. Wallace, d'Ibérie; T. E. Méredith, de Caldwell; J. W. Sandiford, de la Rivière-Rouge. M. Perkins avait, il y a une semaine, une majorité de 157, qui est devenue une de 1264 pour son adversaire; ce qui est un changement de 2601; la majorité de M. Meredith était de 1417, son adversaire en a maintenant une de 139, ce qui est un changement de 1556. Dans le district de M. Sandiford, une majorité démocrate de 633 est devenue une majorité radicale de 293.

REPRÉSENTANTS.—Voici les noms des Représentants qui ont dû faire place aux bons amis du Returning Board:

Est Baton-Rouge—Dr J. M. Williams, Dr J. W. Dupré, H. C. Young.

DeSoto—G. J. Pitts, J. T. Means.

Pélicians, Ouest—R. H. Ryland, J. B. McGehee.

Lafayette—M. T. Martin.

Morehouse — Wm. Washburn, J. D. Hammonds.

Ouachita—D. A. Breard, Jr., J. G. Taylor.

Webster—W. W. Carlous.

Sabine—E. E. Smart.

Pat-Pélicians—T. B. Lyons, W. H. Porter.

Grant—Col. E. G. Randolph.

LE NATIONAL.—L'*Etoile du Nord* qui se publiait en français à St-Paul, Minnesota, vient, après une suspension de quelque temps, de reparaître sous le titre de *Le National*.

COURRIER SUISSE.—Nous avons reçu le premier numéro d'un journal qui vient de paraître à New-York sous ce titre. Le *Courrier Suisse* est hebdomadaire, son format un peu plus petit que celui du *Courrier des Etats-Unis*. Il donnera naturellement des nouvelles pouvant intéresser les Suisses. Nous extrayons ce qui suit de son programme:

Nous nous occuperons peu de politique; mais, sans nous attacher spécialement à aucun parti, nous soutiendrons toujours celui qui appliquera honnêtement les principes de liberté et de tolérance sans lesquels un Etat moderne ne saurait subsister. Indépendants de toutes les sectes et de toutes les coteries, nous marcherons droit devant nous, poursuivant notre tâche, réclamant contre les abus, mais aussi reconnaissant de toutes les améliorations apportées dans la vie morale et matérielle de nos compatriotes; les réunir et les grouper, leur prouver qu'ils doivent se soutenir entre eux, tel sera notre but.

Convaincus que surtout sur la terre étrangère, l'union fait la force, nous leur prêcherons sans cesse la concorde.

Que l'amour du pays les réunisse en un sentiment commun et que leur cri de ralliement soit:

VIVE LA SUISSE!

—Cherchez-vous une botte imperméable, allez à la Maison Ste-Anne.

MM. Barcier et DeSmet nous apprennent que le navire français *Humboldt*, capitaine Dussarget, est arrivé à Bordeaux après une traversée de trente-neuf jours, venant de la Nile-Orléans.

MEUBLES.—Les prix de Jos. B. Hubbard, marchand de meubles au coin des rues Perdido et Remparts, sont toujours étonnants, et nous conseillons aux personnes qui ont des emplètes de meubles à faire, à ne pas négliger cette occasion de bon marché extraordinaire.

—La liquidation des chaussures, échantillons centenaires, ne s'opère qu'à la Maison Ste-Anne.

—Les députés des Bouches-du-Rhône: MM. Bouchet, Rouvier, Tardieu etc., ont déposé, il y a quelque temps déjà, un projet commandant non-seulement l'amélioration de la navigation du Rhône entre Lyon et la mer, mais encore la construction d'un canal allant de Port-Bouc à Marseille.

Lors de son passage dans cette ville, plusieurs personnages ont entretenu M. Thiers de l'exécution de ce plan, qui a une importance immense pour le commerce de tout le midi de la France.

L'ex-président s'est montré très partisan de ce projet et a promis son concours auprès du ministre des travaux publics, qui lui-même paraît disposé, dans la mesure des ressources de l'Etat, à satisfaire aux vœux exprimés.

REPRÉSENTATION D'HERMANN A L'OPÉRA AU BÉNÉFICE DES INCURABLES.—C'est ce soir à huit heures, que l'habile et merveilleux prestidigitateur Hermann doit donner sa grande représentation à l'Opéra au bénéfice des victimes de l'incendie. Hermann exécutera, pour cette circonstance, ses meilleurs tours; il sera assisté par Mme Hermann. Ses explications seront données en français, et les exercices seront divisés en trois séries.

Le prix des billets est d'une piastre, et les billets donnent droit à un siège sur présentation.

—E. Angand, maison Ste-Anne.

REPRÉSENTATION DU CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS.—La représentation que le Club dramatique louisianais doit donner demain dimanche à l'Opéra, au bénéfice des incendiés, promet d'être des plus brillantes. Le programme est des plus attrayants et suffirait à lui seul pour attirer la foule.

Nous apprenons que les meneurs dont les noms suivent remplissent conjointement avec le comité du club les fonctions de comité de réception:

Hon. C. J. Leeds,
Hon. E. Pilsbury, " Jules Aldigé,
" C. H. Braughn, " L. A. Wiltz,
T. Predioumme, J. L. Gautier,
A. Baldwin, J. A. D'Hénécourt,
L. U. Perkins, G. Schwartz,
M. Manson, J. C. Denis,
Ad. Schreiber, Jas. I. Day,
B. Bielsheimann, James Beirne,
Jules Tuyès, O. Carriere.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La foule reprend le chemin de ce théâtre si justement populaire, et nous avons été heureux hier d'y voir un bel auditoire. Il est vrai que Mme Bowers prenait son bénéfice. On sait ce qu'elle est dans Lady Audley; tout éloge de notre part serait donc superflu. Elle a été d'ailleurs parfaitement secondée par M. McCallom. Mme Bowers joues le même rôle aujourd'hui, à la matinée de l'Académie, et à la représentation du soir. Les dames seront, nous n'en doutons pas, nombreuses à la matinée, et nous espérons qu'il y aura chambrée complète ce jour.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le bénéfice de M. Sothern avait attiré hier une foule considérable au théâtre des Variétés. Nous avons déjà exprimé notre opinion sur la manière remarquable dont il rend le rôle de David Garrick et nous ne ferions que nous répéter en disant qu'il a su lui donner son véritable cachet. Le public a exprimé sa satisfaction à l'artiste par des salves réitérées d'applaudissements. Comme *Dundreary married and settled*, il a été inimitable et a exhibé, d'un bout à l'autre de cette bluette, un fou rire dans l'auditoire. L'engagement de M. Sothern tire à sa fin. Encore quelques soirées, et il nous fera ses adieux. Que ceux qui ne l'ont pas encore vu se hâtent donc. Il jouera deux fois aujourd'hui: ce matin, dans "Hornet's Nest", et ce soir dans "Our American Cousin".

—Plus de rhume, si on se change à la Maison Ste-Anne.

AMSTERDAM PORT DE MER. — Le 1er novembre a eu lieu, à Amsterdam, l'inauguration du canal qui *refait* de cette ville un port de mer.

A l'époque de sa plus grande prospérité, au dix-septième et au dix-huitième siècle, le port d'Amsterdam n'avait pour entrée du côté du Zuiderzée, qu'une passe peu praticable pour les grands navires. On y suppléait par un service d'allèges qui conduisaient les gros bâtiments par dessus les bas-fonds de la passe, dite le Pampus. Cette méthode finit par n'être plus praticable par suite de l'envasement des eaux. Le Zuiderzée, après avoir été une source de prospérité pour la cité, devint insuffisant pour recevoir les navires dont le tirant d'eau et la vitesse subissaient chaque jour de nouvelles et notables transformations.

Après les guerres du premier empire, Guillaume Ier conçut l'idée de faire construire le canal qui, par le Helder, relie Amsterdam à la mer. Ce canal suffit longtemps aux besoins du commerce; mais encore une fois, avec les progrès incessants de la navigation à vapeur, l'augmentation du tirant d'eau des bâtiments, et surtout les difficultés qu'éprouvait la navigation pendant la saison d'hiver, ce canal devint bientôt insuffisant, et l'on songea alors qu'au lieu d'aller chercher le remède au Helder, il vaudrait peut-être mieux couper droit à l'ouest sur la mer du Nord, à travers la péninsule. La langue de terre atteint son épaisseur minimum entre Amsterdam et un point de la mer du Nord, à trois milles de Wolsen et à cinq milles de Harlem.

En signant le décret ordonnant les travaux du canal du Helder, Guillaume Ier avait indiqué du doigt sur la carte la route à travers "Holland op zijn smalst," et laissé échapper ces mots aujourd'hui célèbres: "N'est-ce pas là le vrai chemin?"

Le projet fut mûri et approuvé, la concession du canal de la mer du Nord accordée en 1862. La ville d'Amsterdam a fait de grands sacrifices pour cette entreprise et la direction a lutté avec un courage digne de tout éloge et contre les éléments et contre des difficultés sans nombre. Elle ne s'est jamais découragée. Les travaux ont été poursuivis et leur exécution sans pour résultat l'ouverture d'une voie navigable accessible aux plus gros bâtiments de guerre cuirassés. Elle a 27 mètres à la surface inférieure, 7 mètres de hauteur, et sa largeur au niveau d'eau atteint 55 mètres.

On a tout à la fois percé "Holland op zijn smalst," en continuant les approfondissements de l'IJ, où l'on a creusé un canal de 8 à 9 pied de profondeur voulue en mettant le reste à sec, c'est-à-dire en jetant des milliers d'hotaras d'un excellent terrain à cultiver, on a creusé le port de Velsen en l'entourant d'immenses jetées pour le protéger contre le mouvement des sables; on a inauguré la route qui, sans transbordement ni gêne d'aucune nature, doit conduire, en trois heures, les plus grands vaisseaux du port d'Amsterdam en pleine mer du Nord.

Les travaux ne sont point cependant complètement terminés; ils exigent encore au moins deux ans.

Les écluses du canal à Schellingwoude sont libres, la concession n'ayant pas accordé à la Compagnie le droit de percevoir un péage. Il y passe des centaines de navires par jour. A Velsen, le chemin de fer du Helder passe au-dessus du canal sur un pont tournant. Ce pont, qui est en acier, est un des plus magnifiques ouvrages en ce genre. Il est d'une seule pièce et pèse 2,600 tonnes. Il tourne sur un pivot d'acier de 4 mètres de long; deux hommes suffisent pour le replier de trois minutes. Au delà de Velsen, à 1,100 mètres de la côte, sont les grandes écluses de la mer. Il y en a deux; la plus grande a 120 mètres de long et peut loger les plus forts vaisseaux.

Au delà de la ligne des dunes s'étendent les deux jetées qui sont à 1,800 mètres de distance. Les bassins de la jetée sont construites en blocs massifs de béton ajustés avec beaucoup de soin.

Le roi, les ministres, le corps diplomatique, les représentants du pays, assistaient à cette cérémonie.

—Maison Ste-Anne.

Marseille, 16 novembre. — Juste en face de la Cannebière est ancré, en ce moment, un jolis yacht à voiles, au drapeau blanc orné d'bleu. C'est le *Zenaïde*, appartenant au comte russe Tyszkiewicz, que son jeune propriétaire (il a vingt-trois ans à peine) a mis à la disposition de l'Etat, ce qui lui avait le grade de commandant dans la flotte russe. Ce navire, armé de quatre canons et monté par trente-deux personnes, dont vingt-cinq hommes d'équipage armés d'fusils à seize coups, est en même temps un bateau de plaisance.

Passionné pour la marine, le comte russe passe sa vie à bord, avec sa jeune femme, une Américaine qu'il a connue à Marseille, à l'Hôtel du Louvre, alors qu'il y descendait accompagné de ses précepteurs.

C'est à bord qu'il a son laboratoire, un nid capitonné de soie et de velours; un salon, deux chambres de malles, deux ou trois cabines d'amis, le tout éclairé par le haut et meublé avec une suprême élégance. Le navire, construit au Havre, a coûté 400,000 fr.

—New England Shoe Agency.

—Le cardinal Simeoni, le nouveau secrétaire d'Etat du Saint-Siège, est âgé de soixante-sept ans; il est fils d'un ancien maître d'hôtel (*maestro di casa*) de la famille Colonna. D'abord secrétaire de la Propagande, il passa ensuite à la nonciature de Madrid.

Le nouveau secrétaire d'Etat est un homme aimable, modeste, très grave dans sa tenue. Il n'aurait les défauts ordinaires, si toute la finesse de son prédécesseur, mais il sera plus malléable que lui.

On dit que cette nomination a causé dans le Sacré-Collège et parmi les prélats le plus grand étonnement. Les vieux cardinaux n'ont pas dissimulé leur mauvaise humeur qu'explique d'ailleurs l'avancement tant précédent du cardinal.

Le secrétaire d'Etat d'un pape est ordinairement, de même par la tradition, à son dernier lit cardinal. Aussi le choix de Pie IX étonnait-il quelque peu les cardinaux qu'il ne regarde pas comme appelés à siéger immédiatement après lui, sur la chaire de Saint-Pierre.

—Le Drapeau Rouge, Maison Ste-Anne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La fin du Pouvoir.

Les travaux du Bureau des Retours sont terminés pour toutes les paroisses où il ne reste plus qu'une affaire de commission, qui a été sacrifiée à des décrets et qui sera achevée aujourd'hui, samedi.

Le général Anderson a dit qu'on ne ferait aucune publication des retours de paroisse non complétés, mais que le vote de chaque paroisse, tel qu'il aura été déterminé, sera publié par le Bureau. Il a dit aussi que, dans la paroisse d'Orléans, les retours faits au Bureau avaient été examinés et qu'ils vont être qu'après notre départ. Il a dit que le Bureau avait été examiné et qu'il vient de le dire.

Il faut en inférer que les votes donnés dans le second district judiciaire pour places de juge et de greffier du premier district judiciaire ont été comptés, et que les votes donnés dans le premier district judiciaire pour places de juge et de greffier dans le second district judiciaire ont été comptés comme lui étant donnés.

Hier matin des commissions ont été délivrées au maire élu et à tous les administrateurs de ville, déclarés élus par le Bureau. Une commission a été aussi remise à Roche, comme coroner du district d'en haut.

L'avocat-général Steele a remis au gouverneur une opinion écrite sur le point de savoir si le coroner d'arrêt est le gardien légal de la ville des Représentants. L'avocat-général, tout en déclarant que les sections 2 et 3 de l'acte 11 de 1876, décrète que l'intégrité des pouvoirs du coroner avec les centres pour lesquels il a été élu.

Le gouverneur dit qu'il n'appartient de l'affaire des ouvriers qui sont détenus maintenant à la prison de paroisse jusqu'à ce qu'il en sera fait avec les commissions à délivrer aux officiers déclarés élus par le Bureau des Retours. Il ne sait pas encore ce qu'il fera du bill qui abolit la Cour Supérieure de District. Il n'a pas pris de décision à ce sujet.

Une brigade régulière de gens de couleur du 7e ward s'est rendue auprès de l'enregistreur d'Etat hier matin. Cette brigade qui a fourni des constables le jour de l'élection dégée n'avait rien payés.

Le gouvernement de ville.

Hier matin, Mr Kellogg a commissionné le gouvernement entier de ville qui se compose de MM. Pilsbury, J. C. Denis, G. Cavanac, John McCaffery, F. E. Bouscaré, E. E. Diamond, J. G. Brown et J. B. Edwards.

Cour Suprême.

On croit maintenant que les membres de la Cour Suprême vacantes nommés. Si les radicaux sont sûrs d'avoir Packard pour gouverneur, le choix des juges lui sera laissé, sinon Kellogg n'en conserve. En ce cas on parle de Rickey, Cotton et de Dilble et d'autres prétendants à la magistrature suprême.

Mestitution de droits de Wharfage.

Dans les affaires de la John Kyle Steamboat Company contre la ville de la Nouvelle-Orléans, et de la North-Western Union Packet Company contre la ville de la Nouvelle-Orléans, intentées devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour droits de wharfage, le jury, pour la première affaire a rendu un verdict de $4850 en faveur de la demande et un verdict de $4167 aussi en faveur de la demande pour la seconde affaire avec les frais.

Compagnie de la Presse à Coton de la Louisiane.

Les actionnaires de cette Compagnie ont eu un meeting, le 30 du mois dernier, pour procéder à une élection de directeurs et les membres choisis pour l'exercice de l'année prochaine sont tous, par leur position sociale et leur caractère honorable, à même de rendre à la Compagnie les services les plus utiles. On en pourra juger par la liste suivante des directeurs élus: W. C. C. Claiborne, E. F. Stockmeyer, A. Kimer Badar, H. Gally, Jas. A. Leah, H. H. Stanley et J. C. Denis.

Ce même Bureau de direction a réélu, à l'unanimité, Mr J. C. Denis pour président et Mr S. E. Sevey pour secrétaire.

Noyes politiques et autres.

Le juge Levissee, électeur radical, refuse de dire qui lui a offert $100,000 s'il voulait voter pour Tilden. Alors, personne ne croira que l'offre ait été réellement faite et le juge aurait mieux fait de se taire.

Le secrétaire d'Etat entre en fonction le jour de l'inauguration du gouverneur.

On recontait dans les couloirs de la Maison d'Etat que deux membres du Bureau des Retours, en partant mercredi, sont arrêtés pas le train qui correspondait avec l'hôtel d'Orléans, et des journaux sont postées, et qu'ils ont pris un cabriolet rue de Chartres pour décamper au plus vite.

Action en dommage.

M. Gabriel A. Corojolles a déposé devant la Cour Supérieure de District une pétition en dommages de $10,000 pour blessures graves à l'œil causées, le 21 octobre 1876, par un des Dummies à vapeur de la Compagnie de Carrollton. Nous avons rapporté ce accident où périt un nommé Martin Smith, cocher exaspéré qui conduisait le buggy où se trouvait M. Corojolles. La pétition dit que le Dummy, s'avançant avec bruit et rapidité sur la voie, effraya le cheval qui traînait le buggy dans surlesquel on jetant le plaignant et Smith sur le chemin de fer devant le char dont le choc tua l'un et fit à l'autre des lésions graves. De là l'action en dommage.

Etouffé à un incendie.

Vendredi matin, sur les quatre heures et demie, le feu a pris au No 65 de la rue de Chartres, où se tient la bureau des Hypothèques. Le capt. Kolinski, du corps de sauvetage, a accouru promptement et a éteint les flammes avant qu'elles eussent eu le temps de causer beaucoup de dégâts. Il paraît que le feu avait été occasionné par une cigarette allumée, jetée sur un crachoir de bois, et qu'il s'était communiqué au plancher qui brûlait quand on est entré. Si on s'en était aperçu seulement une demi-heure plus tard, la conflagration eût été sérieuse et des milliers de papiers importants eussent été réduits en cendres.

Feu deux nuits cotées.

Dans la même matinée sur les 2 heures, le feu a été découvert dans la cuisine de la maison basse en bois, rue Magnolia No. 60, occupée par Mme Mary H. McGuire. Le dommage causé est de $[illegible] couvert par l'assurance.

L'Asile des fous.

Les pauvres fous qui sont maintenant détenus à l'hôpital de marine, rue de la Commune, ne manquent plus d'air et de lumière comme cela leur arrivait quand ils étaient à la prison de paroisse, mais ils manquent de vêtements et de couvertures et souffrent cruellement du froid. On dit même qu'ils ne voient jamais le feu. Si tout cela est vrai, leur condition est pitoyable et nous engageons les diverses sociétés de secours à se rappeler tout à fait les pauvres fous de l'Asile de la rue de la Commune.

Bureau de Santé.

Ce Bureau a eu sa réunion mensuelle régulière jeudi à la Maison d'Etat. Divers rapports ont été faits par les inspecteurs maritimes. La petite vérole règne toujours mais faiblement dans quelques quartiers de la ville. En novembre, il y a eu 88 cas dans le premier district, 30 blancs et 47 de couleur. Neuf blancs cet succombé, 18 se sont remis et 19 sont encore en traitement. Parmi les gens de couleur, 17 ont été victimes du fléau, 19 de sont rétablis et 11 encore en traitement. Dans les autres districts la maladie a presque disparu.

Le Dr LeMonnier appelle l'attention du Bureau sur ce point: comme la ville est exposée en tout temps à être visitée par une épidémie de petite vérole le Bureau et tous les autres corps publics devraient veiller à ce que les ordonnances relatives à la vaccination soient sévèrement mises en vigueur.

D'autres membres se livrent à des remarques semblables et le Bureau s'ajourne.

Elections dans l'Association des Pompiers.

Les membres de cette Association s'occupent beaucoup d'élections en ce moment. Il s'agira ven le 15 janvier de choisir un président, un chef, un secrétaire et un trésorier. Mr F. A. Maxwell qui occupe la présidence, Mr F. Martin qui occupe la présidence, Mr Wm. Ryan court contre Mr T. O'Connor pour la place d'ingénieur en chef. Pour celle de secrétaire, Mr Henry Andry se porte contre Mr Christopher Finn; il y a trois candidats en opposition à la réélection de Mr Chevalier comme trésorier.

TEMPERATURE—9 décembre 1876.

Thermomètre de G. Dufourcq, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

—Bière du Pavillon.

GUERLAIN.
PARFUMERIE.
Paris 15 rue de la Paix. Paris.

—Le roi de la mode est le Pain Angaud, rue Ste-Anne.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS
25 rue Bienville. VIE MAIGNAN. Nouvelle-Orléans.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français
Coin de la rue Chartres et 82 rue Bienville, Nouvelle-Orléans.

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Bienville - - - Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des gourmets, gagnant en bonté à chaque expédition.
Seul Agent pour la Louisiane.
LIQUEUR, "L'Ermitage" Bordeaux.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
F.S BORDEAUX
SEBOUIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

ATTENTION
FAITES PAS ERREUR.
"PRIX FIXES"
C. LAZARD & CIE.
SONT SEUL AU
NOUVELLE-ORLEANS ET LEVEE.
VIEILLE LEVEE.

CHAS. E. KELLS
M. VIET,
AVIS.
Robets Estrakanes et fantaisie
Nouveau Dépôt de Vins et Liqueurs
Au Public.
DR. J. MATHIEU,
HOMOEOPATHISTE,
LEA & PERRINS'
WORCESTERSHIRE SAUCE
JOHN DUNCAN'S SONS,
NEW YORK
LEON MEDAL
CONFISEUR,
J. A LACROIX,
Hy. J. MONTAGNET,
CHARBON
Charbon de Bouche, Anthracite et Canneel.
St-Bernard Coal Co.,
HARLINGTON, KY.
W. S. CAMPBELL
Charbon! Charbon! Charbon!
Maison Ste Anne.
DU DRAPEAU ROUGE.
LAVIS AU COMMERCE.
A LOUER.
A LOUER.
A LOUER